

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1100

présenté par
M. Fauvergue et Mme Thourot

ARTICLE PREMIER

I. – Supprimer la première phrase de l’alinéa 23.

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase de l’alinéa 23, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« La décision d’habilitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il supprime une phrase redondante avec l'alinéa 22..